

—Tu ne dis pas ça ?

—Ce n'est pas moi qui le dis, c'est M. Shehyn, lui-même qui l'avoue, tenez là, à la page 26 de son discours sur le budget, prononcé le 31 décembre 1890. D'après ses discours il est facile de comprendre le système financier du gouvernement Mercier: il prenait tout ce qu'il pouvait et le dépensait presque sans compter. Quand le temps de faire le budget arrivait, il séparait ses dépenses et ses recettes en ordinaires ou spéciales de façon à établir des surplus imaginaires que le peuple était bien forcé d'accepter grâce à ce fameux système inauguré par l'hon. M. Shehyn, *de comptes qui n'indiquent pas exactement la situation.*

Elle est pourtant bien claire cette situation et bien facile à établir.

Excédant des dépenses sur les recettes de 1887 à 1891...	\$43,054
Dépôts fait au gouvernement Mercier et dépensés par lui de 1887 à 1891	2,178,046
Déficit total de 1887 à 1891	<u>\$2,221,100</u>

—\$2,221,100 ! mangées en quatre ans, ça commence à devenir sérieux ; est-ce tout, mon fils ?

M. Mercier encaisse deux fois les mêmes sommes.

—C'est tout comme déficit en argent, mais ce n'est qu'une partie de ce que le régime Mercier a coûté à la province.

—Voyons le reste.

—Vous avez vu qu'en arrivant au pouvoir, M. Mercier avait prétendu pour obtenir son premier emprunt de \$3,500,000 qu'il avait besoin de cette somme pour payer les dettes laissées par les conservateurs. Ces derniers ont toujours nié l'existence de ces dettes ou tout au moins la nécessité de faire un emprunt pour les couvrir, affirmant que ce que M. Mercier appelait dettes n'étaient qu'un passif représenté par un actif facilement réalisable. Mais admettons pour ne pas entamer une discussion à perte de vue sur le sujet, et aussi pour donner à M. Mercier toutes les chances en sa faveur, qu'il avait raison — ce que j'admets sans le penser—il n'en est pas moins vrai qu'il a payé ces prétendues dettes avec son emprunt, il aurait dû employer à payer une partie de ses dépenses extraordinaires, les sommes dues au gouvernement conservateur et qu'il a mises illégalement dans ses recettes ordinaires, quand il les a reçues. Il ne peut nier que si les conservateurs avaient reçu ces sommes elles auraient diminué d'autant ce que M. Mercier appelle les dettes de ses prédécesseurs.